

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2015 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mr Didier AUBRY, Mme Véronique LEVERT, Mr Philippe GESLAIN, Mme Audrey BARRE , Mr Jean-François MERE, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mme Aurélie DAMIEN.

**Absente excusée** : Mme Marie-Noëlle GAUVIN.

**Absente** : Mme Florence GERMAIN,

**Secrétaire de séance** : Mr Thierry PONTIER

Procuration de Mme Marie-Noëlle GAUVIN à Mr Alain THEBAULT.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 20 février 2015

**FINANCES :**

- Budget communal :

- Vote du compte de gestion 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2014

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2014 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2014

Le conseil municipal examine le compte administratif 2014 du budget communal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	- 607 832.94 €
	Recettes :	+ 871 324.74 €
	Excédent de clôture :	+ 263 491.80 €
	Excédent antérieur :	+ 234 112.70 €
	RÉINTEGRATION SIVOM :	+ 1 132.37 €
Section d'Investissement	Dépenses :	- 54 177.81 €
	Recettes :	+ 217 934.10 €
	Excédent de clôture :	+ 163 756.29 €
	Déficit antérieur :	- 152 932.13 €
	RÉINTEGRATION SIVOM :	+ 5.05 €

Reste à Réaliser	Dépenses :	10 000.00 €
	Recettes :	

Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget communal tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se propose, à la vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Excédent de fonctionnement 2014 :	263 491.80 €
Excédent antérieur :	235 247.07 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 :	498 736.87 €

<u>Section d'investissement</u>	
Excédent d'investissement 2014 :	163 756.29 €
Déficit antérieur :	152 937.08 €
Excédent au 31/12/2014 :	10 829.21 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses :	10 000.00 €
Recettes :	

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **498 736.87 €**.

- Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2015. Les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation :	13,19%
- Taxe foncière bâtie :	15,76%
- Taxe foncière non bâtie :	38,73 %

- Amortissements

1) Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir de façon linéaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur 5 ans :

- la somme de 522.41 € dépensée pour la rénovation de l'éclairage public de l'église. De 2015 à 2018 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 105,00 € par an et en 2019 il sera de 102.41 €.
- la somme de 2140.74 € dépensée pour l'éclairage public de la commune. De 2015 à 2018 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 428.00 € par an et en 2019 il sera de 428.74 €.
- la somme de 3718.20 € dépensée pour la mise aux normes des armoires d'éclairage public. De 2015 à 2018 le montant de l'annuité de l'amortissement sera de 744.00 € par an et en 2019 il sera de 742.20 €.

- Subventions diverses

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, donne lecture au conseil municipal de la proposition de sa commission « Communication et Association » des différentes subventions accordées aux associations au titre de l'année 2015.  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

- Vote du Budget prévisionnel 2015

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2015 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 217 069.32 €
	Recettes : 1 217 069.32 €
Section d'investissement :	Dépenses : 505 368.53 €
	Recettes : 503 368.53 €

Le montant total du budget est de 1 722 437.85 €uros.

- Budget assainissement :

- Vote du compte de gestion 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2014

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2014 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2014

Le conseil municipal examine le compte administratif 2014 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	- 35 146.36 €
	Recettes :	+ 54 055.48 €
	Excédent de clôture :	+ 18 909.12 €
	Excédent antérieur :	+ 26 316.81 €

Section d'Investissement	Dépenses :	- 359 629.51 €
	Recettes :	+ 17 206.38 €
	Déficit de clôture :	- 342 423.13 €
	Excédent antérieur :	+ 304 747.29 €

Reste à Réaliser	Dépenses :	20 000.00 €
	Recettes :	326 114.00 €

Après en avoir délibéré les membres présents ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

#### - Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, se propose, à la vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

<u>Section d'exploitation</u>	
Excédent de fonctionnement 2014 :	+ 18 909.12 €
Excédent antérieur :	+ 26 316.81 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 :	+ 45 225.93 €

<u>Section d'investissement</u>	
Déficit de clôture 2014 :	- 342 423.13 €
Excédent antérieur :	+ 304 747.29 €
Déficit au 31/12/2014 :	- 37 675.84 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses :	20 000.00 €
Recettes :	326 114.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **45 225.93 €**.

#### - Vote du budget prévisionnel 2015

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2015 du budget assainissement de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :	Dépenses : 92 611.00 €
	Recettes : 92 611.00 €
Section d'investissement :	Dépenses : 807 791.00 €
	Recettes : 807 791.00 €

Le montant total du budget est de 900 402.00 Euros.

## AFFAIRES GENERALES :

### - Conseil Général : Agence d'ingénierie Départementale du cher

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Agence d'Ingénierie Départementale du Cher initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 12 janvier 2015 est créée. Il explique les objectifs de cette agence, informe qu'en cas d'adhésion la contribution annuelle sera en 2015 de 1 € par habitant et demande aux membres de conseil municipal s'ils souhaitent que la commune adhère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal ne souhaitent pas adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER

### - Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur :

La parcelle B n°721 située 45 route de St Martin d'une superficie de 1ha 22a 24ca, vendue pour 320 000.00 €uros

Les parcelles B n°627 et B n°621 situées 5 Enclos St Sulpice d'une superficie de 3704 m<sup>2</sup>, vendues pour 148 000.00 €uros.

La parcelle A n°160 située aux Bonnais d'une superficie de 330 m<sup>2</sup>, vendue pour 330.00 €uros.

Les parcelles C n°643 et C n°645 situées route de St Martin d'une superficie de 9035 m<sup>2</sup> vendues pour 48 000.00 €uros

### - SDE 18 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi NOME et la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36kVA (tarifs jaunes et verts).

La salle polyvalente « Espace Heure Bleue » est concernée.

Afin de faciliter les démarches de ses adhérents le SDE18 a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal souhaitent que la commune d'Allogny adhère à ce groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### - CCTV : « ADS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la loi ALUR prévoit le transfert de la mission d'instruction du droit des sols aux collectivités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Plusieurs possibilités sont envisagées

- 1) soit développer cette mission au sein de la commune.
- 2) soit mettre en place cette mission au sein de la CCTV.
- 3) soit adhérer par le biais d'une convention au SIRDAB qui va proposer cette mission.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal souhaiteraient :

- mutualiser ce service au sein du SIRDAB,
- que la commune soit toujours le 1<sup>er</sup> destinataire des dossiers,
- connaître l'impact du transfert de cette compétence.

- SAFER DU CENTRE : information sur les ventes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER DU CENTRE n'a pas préempté sur les terrains suivants :

5ha 23a 99ca au lieu dit « Les châtelais »

21ha 47a 40ca au lieu dit « La Cour ».

## **GESTION DU PATRIMOINE**

- SDE 18 : Conseil en Energie partagé

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal que le SDE 18 souhaite s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sup>2</sup>). Il propose de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP).

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint explique aux membres du conseil municipal les actions proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de confier au SDE18 la mise en place du Conseil en Energie Partagé, pour une durée de 4 ans et autorisent Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

- Municipalisation de la bibliothèque

La Direction de la Lecture Publique a fait savoir qu'elle n'accompagnerait plus la bibliothèque dans toutes ses démarches si cette dernière ne devenait pas municipale. Mr François CHABOT, Maire-Adjoint, et Mr Philippe GESLAIN, conseiller municipal ont rencontré la directrice de la lecture publique pour connaître les nouvelles conditions.

Après les avoir exposées aux membres du conseil municipal Mr François CHABOT, Maire-Adjoint demande l'autorisation de signer une convention avec le Département du Cher.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat pour le développement de la bibliothèque, sur une durée de 3 ans moyennant une participation de 2.00 €uros par habitant en 2015, 2.40 €uros en 2016 et 2.80 €uros en 2017.

## **ENVIRONNEMENT**

- Ralentisseur Route d'Henrichemont :

Une étude de vitesse a été réalisée pendant une période de 5 jours et les résultats indiquent clairement que les solutions propres à un ralentissement doivent être étudiées et trouvées.

Une demande d'autorisation de mise en étude de ce problème est mise en délibération.

Après en avoir délibéré (une abstention), les membres du Conseil municipal autorisent Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint à réaliser cette étude et les essais qui l'accompagnent.

Une demande est faite auprès des membres du conseil municipal pour supprimer le ralentisseur situé face à l'église qui, très régulièrement occasionne des problèmes sérieux de circulation.

Après en avoir délibéré (une abstention), les membres du Conseils municipal autorisent Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint à gérer la suppression de ce ralentisseur.

- Vidéo surveillance de la commune :

Des devis ont été demandés et le montant des travaux est estimé à environ 50000€.

Dans le même temps le montant des subventions prévues va de 20 à 40 % ce qui va laisser à la charge de la seule commune un investissement assez lourd.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident que le projet est reporté et que les recherches de subventions sont à approfondir.

La séance est levée à 20 heures 30.